



# FORMULAIRE DE DEMANDE

## D'AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

SUIVANT LE DÉCRET N°2017-1851 DU 29 DÉCEMBRE 2017

Afin de favoriser l'accès aux modes de déplacement doux pour ses habitants, la Ville de Sablé-sur-Sarthe met en place un dispositif d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique (VAE) cumulable avec l'aide de l'Etat.

Le montant de l'aide attribuée par la Ville est de 10% du prix d'achat TTC, plafonné à 100 €.

L'aide de la Ville est valable pour tout achat effectué depuis le 24 septembre 2018.



### LE DEMANDEUR

Nom.....  
Prénom.....  
Adresse .....

--	--	--	--	--

Code Postal      Ville.....  
Email.....  
Téléphone.....

### LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Le demandeur devra remettre un dossier constitué de :

- ◆ Le présent formulaire dûment rempli et signé.
- ◆ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- ◆ Une copie d'une pièce d'identité.
- ◆ Une copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique.
- ◆ Un RIB.

### CONDITIONS

- ◆ L'aide s'applique à toute personne physique majeure ayant son domicile à Sablé-sur-Sarthe.
- ◆ Il n'y a pas de restriction par foyer, mais l'aide ne peut être versée qu'une seule fois par personne physique.
- ◆ L'aide est uniquement valable pour l'achat d'un produit neuf.
- ◆ La facture d'achat doit être au nom du bénéficiaire de l'aide et comporter les mentions suivantes :
  - **Mention « vélo à assistance électrique » ou « VAE »,**
  - **Marque,**
  - **N° identification du vélo (numéro unique inscrit sur le cadre),**
  - **Composition de la batterie,**
  - **Puissance du moteur (W).**
- ◆ Le vélo à assistance électrique ne doit pas utiliser de batterie au plomb.
- ◆ Le vélo à assistance électrique ne doit pas être vendu dans l'année suivant son achat.
- ◆ Le vélo à assistance électrique doit être acheté dans **un point de vente situé sur le territoire du Pays sabolien.**

## POUR MIEUX VOUS CONNAITRE

Afin de mieux cerner vos utilisations, merci de renseigner les questions suivantes :

- ◆ **Votre genre** .....
- ◆ **Vous vivez**  seul  seul avec enfant(s)  en couple  en couple avec enfant(s)
- ◆ **Votre activité**  étudiant/apprenti  en activité  sans emploi  retraité
- ◆ **Vous avez entre**  18-34 ans  35-54 ans  55-64 ans  + de 65 ans
- ◆ **Vous disposez déjà**  d'une voiture  d'un deux-roues à essence  d'un vélo
- ◆ **Vous utilisez le plus souvent**  le train  le bus  la voiture  la moto/scooter  
 le vélo  la marche
- ◆ **Pratiquez-vous déjà régulièrement le vélo sur Sablé ?**  oui  non, ailleurs ? .....
- ◆ **Vous utiliserez votre VAE pour des trajets**  domicile-travail  achats/démarches  loisirs
- ◆ **Votre VAE va-t-il remplacer un véhicule ?**  oui, lequel ? .....  non
- ◆ **Vous allez garer votre VAE dans**  une rue  un parking  une cour  un garage
- ◆ **Auriez-vous acheté ce VAE sans l'aide à l'acquisition ?**  oui  non

Les données personnelles que vous renseignez dans ce formulaire à l'appui de votre demande sont traitées par la Ville de Sablé-sur-Sarthe en vue de l'octroi d'une aide à l'achat pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Ces données sont anonymisées et utilisées à des fins d'études statistiques sur les usages de la mobilité. Conformément aux dispositions de la loi 78 -17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus.

## ENVOYER LE DOSSIER A

Hôtel de Ville  
Direction de l'Ingénierie et de la Transition Ecologique  
Place Raphaël Elizé  
72300 SABLE-SUR-SARTHE Cedex

**ATTENTION : Tout dossier incomplet  
vous sera retourné.**

## SIGNATURE

Mention « Lu et Approuvé », date & signature

+ D'INFO

[www.sablesursarthe.fr](http://www.sablesursarthe.fr)

## AIDE DE L'ETAT

Les bénéficiaires de l'aide de la Ville de Sablé-sur-Sarthe peuvent également demander l'aide de l'Etat (sous réserve des conditions ci-dessous) pour un achat effectué **après le 1<sup>er</sup> février 2018 (inclus)**.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le portail « Bonus vélo » du site du Ministère de l'Economie :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique#>